

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODALITÉS STANDARD DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières faisant l'objet d'un accord bilatéral écrit, nos factures sont payables dans un délai de 20 jours à compter de la date de livraison en ce qui concerne les viandes fraîches et dérivées, et à 30 jours à compter de la fin de décade de livraison pour les produits alimentaires périssables. (Loi n°92 1442 du 31.12.1992)

TAUX DE PÉNALITÉ

Le taux de pénalités de retard ne peut-être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal (article L441-6-1 al 12 du code du commerce), lequel a été fixé à 0,93% par l'arrêté du 23/12/2014, soit un taux minimum de 2,97%,

- Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euro (article D441-5 du même code)
- En cas de paiement comptant ou anticipé aucun escompte n'est accordé.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse nous nous réservons le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix, conformément aux dispositions de la loi N° 80.335 du 12 Mai 1980.

LIVRAISON

Nos délais de livraison ne sont qu'indicatifs et aucun retard de livraison ne saurait entraîner une quelconque pénalité ni la résiliation de l'acte de commande.

Les marchandises voyagent aux risques et périls des acheteurs. Le transporteur prendra en charge la marchandise au quai de l'usine : elle est accompagnée d'un bon de livraison signé du transporteur, faisant foi de cette prise en charge. En cas d'avarie ou de manquant, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur dans les délais légaux. Toute réclamation concernant la qualité de la marchandise devra impérativement être adressée, par courrier, à la réception de celle-ci.

Notre responsabilité ne peut aller, en aucun cas, au-delà du strict remplacement ou remboursement de la marchandise reconnue défectueuse.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le tribunal de Commerce de Saint-Etienne est seul compétent, à l'exclusion de tout autre.